

COMPTE-RENDU DU CONSEIL
DE
L'INSTITUT DE PREPARATION
A L'ADMINISTRATION GENERALE
DU 20 MARS 1991

Le Conseil de l'Institut de Préparation à l'Administration Générale s'est réuni le 20 mars 1991 à 10h au 3, Bd Harpignies 59300 Valenciennes (Salle de réunion).

Etaient présents :

Monsieur GEORGES, Directeur de l'IRA de Lille , Président du Conseil de l'IPAG
Monsieur MOREAU, Directeur de l'IPAG
Monsieur FIOLET, représentant Monsieur le Maire de Valenciennes
Monsieur DUEE, chef de bureau, représentant Monsieur le Directeur Régional des Douanes
Monsieur FLOURET, Directeur Divisionnaire des Impôts, représentant Monsieur le Directeur des services fiscaux du Nord-Valenciennes
Madame DESTOMBES, représentant Monsieur l'Ingénieur d'arrondissement de l'Equipement
X Monsieur LESENEY, Directeur du Centre Hospitalier de Valenciennes
Madame ZEMSKERIS, Chef d'Agence de l'ANPE de Valenciennes
Monsieur LASCOMBE, enseignant à l'IPAG
Monsieur BOULOGNE, enseignant à l'IPAG
Mademoiselle GROTTI, enseignante à l'IPAG
Monsieur METAY, AITOSS
Monsieur DERUMAUX, AITOSS
Monsieur LEPILLIEZ, usager
Mademoiselle LOUIS, usager
Monsieur PAUL, usager
Mademoiselle WYART, usager

Avaients donné pouvoir :

Monsieur le Directeur Général de l'Administration et de la Fonction Publique
à Monsieur le Directeur de l'IRA de Lille.
Monsieur le Préfet de la Région Nord-Pas de Calais à Monsieur le Directeur de l'IRA de Lille
Monsieur l'Inspecteur d'Académie à Monsieur l'Ingénieur d'arrondissement de l'Equipement
Monsieur NOGACKI à Monsieur MOREAU

Monsieur Georges ouvre la séance à 10h en constatant avec satisfaction le nombre important des participants.

1) Examen du compte-rendu du Conseil du 13 juin 1990

Mr Moreau attire notamment l'attention des membres du Conseil sur le paragraphe concernant la modification des statuts.

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

2) Rapports du Directeur sur l'organisation de l'année 1990-1991 et les questions pédagogiques.

Le nombre des inscrits s'élève à 107 en 1990-1991 alors qu'il était de 72 en 1989-1990, ce qui constituait déjà un triplement des effectifs. L'augmentation observée cette année concerne surtout les agents publics.

Les étudiants sont pour les 2/3 d'entre eux des "juristes" alors que le nombre des "littéraires" intéressés par les concours administratifs est en diminution. Par ailleurs, 20 des étudiants ne suivent pas d'études parallèles et 22 sont déjà titulaires d'une Licence ou d'une Maîtrise ; ces deux points sont très positifs; de même doit-on se féliciter de la progression du nombre des inscrits qui ne sont pas originaires de l'Université de Valenciennes.

6 bourses de service public ont été accordées cette année. On observe par ailleurs que les concours préparés par les étudiants sont de plus en plus variés.

En dépit de ces éléments favorables, Mr Moreau constate que la Fonction Publique attire de moins en moins les étudiants en particulier les étudiants en droit. Cette désaffection a d'ailleurs été soulignée par tous les Directeurs d'IPAG lors de leur réunion annuelle ; le concours des I.R.A. est plus particulièrement touché ; c'est pourquoi le Ministère de la Fonction Publique prépare une réforme de ce concours. Mr Moreau souligne que le "vivier" est plus faible à Valenciennes que dans d'autres universités du fait de l'absence de certaines filières : Economie, AES, histoire...Il s'avère que la Maîtrise en Droit mise en place cette année à Valenciennes est à dominante "privatiste". Enfin et surtout, le fait que l'IPAG de Valenciennes ne soit pas habilité à délivrer la Licence d'Administration Publique constitue un très gros handicap.

En ce qui concerne la préparation aux concours internes, le succès est indéniable. Nous avons 55 fonctionnaires inscrits cette année contre 24 l'an dernier. Ces fonctionnaires sont issus essentiellement de l'Education Nationale et du Ministère des Finances, mais aussi de l'Equipement, des PTT et de la Justice. On observe une relative désaffection pour le concours des IRA, la plupart des Agents préparant le concours de leur ministère. Il est à noter également une progression du nombre des agents en congé de formation mais ces congés sont encore en nombre insuffisant. De plus, les autorisations d'absence sont difficilement obtenues. Mr MOREAU pose donc la question de savoir s'il ne faudrait pas envisager, pour certains agents, une préparation étalée sur 2 ans. Le problème serait alors celui d'un effort budgétaire, les enseignements donnés aux étudiants et aux fonctionnaires devant être dans ce cas complètement dissociés.

Mr MOREAU termine son exposé en soulignant qu'il serait souhaitable de mettre en place des conférences de méthode en Droit Public et en Economie. Mais il faudrait pour cela des moyens budgétaires supplémentaires.

Suite à ce rapport de Mr MOREAU, une discussion s'engage sur le problème du recrutement. Il s'agit d'abord, dans tous les concours, d'une baisse quantitative .

Mais cette raréfaction quantitative entraîne forcément une baisse du niveau.

Pour le Professeur LASCOMBE, cette situation va empirer. A cet égard, il relève la diminution très forte du nombre des groupes de TD en droit administratif observée dans les facultés de droit. Il évoque également le nombre quasiment dérisoire de thèses soutenues en Droit Public. Il affirme enfin la nécessité de moderniser les enseignements de Droit Public.

3) Examen des projets de développement de l'IPAG (Licence d'Administration Publique)

Mr MOREAU rappelle que l'IPAG de Valenciennes n'est pas actuellement habilité à délivrer la L.A.P.. Cette habilitation, qui est demandée depuis plusieurs années, est inscrite dans le plan quadriennal et prévue pour la rentrée 1991. Aux dernières nouvelles, le dossier vient d'avancer ; un quasi "feu vert " aurait été donné par le Ministère. Mais il est dommage que le Conseil ne puisse obtenir ce matin d'information définitive à ce sujet car cela conditionne l'avenir de l'IPAG.

Le Président GEORGES estime que la situation est quant même bien meilleure que celle qu'il escomptait. En effet, l'habilitation annoncée est une très bonne nouvelle. Certes, c'est une formation assez lourde, mais si nous avons assez rapidement une réponse définitive, il faudrait essayer de la faire démarrer à la rentrée. Cela est d'autant plus important que va ouvrir à Lille un IEP comportant une section service public.

Mr MOREAU se demande surtout si la réforme du concours d'entrée aux IRA n'est pas de nature à remettre en cause la L.A.P.. Cette réforme semble avoir été arrêtée par le Ministère. Il s'agirait de remplacer les épreuves traditionnelles par des épreuves de type QCM. Le Président GEORGES marque son opposition à la disparition de la dissertation de droit public et il indique que le rôle des IRA n'est pas de former des juristes.

4) Examen du projet de budget 1991

L'Agent Comptable tient d'abord à préciser la relative complexité d'un budget d'université. Or, le budget de l'IPAG est intégré dans le budget de l'Université. Il insiste sur le retard croissant avec lequel les Instituts votent leurs budgets. La date de vote du budget de l'Université étant imposée, il se dit incapable de modifier ce budget.

Il explique que le document est présenté par fonctions et par comptes. Il commence par les recettes en attirant l'attention des membres du Conseil sur la subvention du Ministère qui est portée à 80 340F (majorat. 3%).

Mr MOREAU attire l'attention des membres du Conseil sur l'augmentation importante du budget. Cette augmentation trouve son origine dans la Formation Continue et dans l'accroissement du nombre des inscrits. Les effectifs ont en effet quintuplé en 2 ans et la progression du budget de formation initiale est proportionnellement relativement faible.

En formation continue, les ressources proviennent, d'une part, du Ministère de la Fonction Publique et, d'autre part, d'organismes de Sécurité Sociale. Ces ressources sont en fort développement du fait de l'augmentation de la dotation du Ministère de la Fonction Publique et de la conclusion de conventions avec des caisses de Sécurité Sociale qui n'existaient pas auparavant.

Monsieur MOREAU souligne que le prélèvement sur les réserves prévu par ce projet de budget s'élève à 56821F et il fait part au Conseil de son hostilité au vote du budget de formation initiale en l'état.

Il rappelle que jusqu'en 1989 les crédits étaient directement affectés par le Ministère à l'IPAG ; L'Université complétait la dotation ministérielle par 100h eq TD. En 1990, les crédits accordés par le Ministère à l'Université ont été globalisés ; c'est donc l'Université qui décide désormais du montant des dotations qu'elle accorde à chaque Institut. Or l'Université n'avait accordé en 1990 à l'IPAG qu'une dotation initiale égale à la dotation ministérielle de 1989 malgré la forte progression du taux de rémunération des heures complémentaires d'enseignement. L'Université s'était engagée à accorder très rapidement une dotation supplémentaire à l'IPAG. C'est seulement à la fin du mois de novembre 1990 qu'une rallonge de 200h eqTD est intervenue.

Or, les crédits inscrits au budget de formation initiale de cette année sont pratiquement identiques aux crédits inscrits il y a 2 ans et l'Université ne prend aucun engagement quant au montant et à la date de l'éventuelle dotation complémentaire qui serait accordée à l'IPAG.

Constatant ce désengagement de l'Université, Mr MOREAU soumet aux membres du Conseil un projet de motion qui expliciterait le refus de voter le budget de formation initiale.

Mr l'Agent Comptable indique qu'on ne peut laisser croire qu'il existerait un conflit entre la Présidence de l'Université et la Direction de l'IPAG.

Mr MOREAU répond qu'il ne s'agit pas d'une déclaration de guerre et souligne que le Ministère lui-même a expliqué à l'association des Directeurs d'IPAG que la politique d'autonomie des universités impliquait que chaque IPAG se batte dans le cadre de son établissement pour défendre ses intérêts. Il souligne que les crédits réclamés par l'IPAG (200 H eq TD) sont extrêmement modestes si on les rapporte au budget global de l'Université.

Mr FLOURET (Administration des Impôts) pose la question de savoir si des subventions ne pourraient pas être accordées par les collectivités locales.

. Pour le Professeur LASCOMBE, on ne peut pas ainsi attendre la fin de l'année pour percevoir une partie aussi importante du budget. De plus la somme dont l'IPAG doit se contenter en début d'exercice est la même depuis plusieurs années.

Mr FIOLET de la Mairie de Valenciennes pose alors la question du lien juridique entre l'Université et l'IPAG. Le problème est alors de savoir si l'Université a besoin de l'IPAG ou non. A ce sujet, il trouve dommage qu'aucun représentant de l'Université ne soit présent. Il indique d'autre part que la Ville de Valenciennes effectuant déjà un gros effort financier au profit de l'Université, elle ne pourrait envisager de financer l'IPAG qu'à l'occasion d'actions de formation continue ponctuelles dont elle chargerait l'Institut.

Mr MOREAU répond d'abord que le Président de l'Université, ainsi que le Secrétaire Général, avaient été invités. A la question du lien juridique entre l'IPAG et l'Université, il présente l'IPAG comme un Institut au sens de l'article 33 sans personnalité morale. Certes, l'IPAG a une autonomie budgétaire, mais dans des limites assez strictes.

Le Professeur LASCOMBE fait ensuite 3 remarques : D'abord, il souligne que l'IPAG est une création de l'Université, c'est à dire qu'il résulte vraiment de la volonté de cette dernière. Ensuite, il faut savoir également que l'Université défend le projet de LAP. Il faut donc que l'Université soit logique avec elle-même et qu'elle accorde à l'IPAG les moyens nécessaires à son fonctionnement.

On passe alors au vote. La partie Formation Continue est adoptée à l'unanimité. Par contre, la partie Formation Initiale est repoussée.

Après discussion, une motion est établie. Le premier point de cette motion marque le refus de voter en l'état la partie Formation Initiale du budget. Le 2° point traduit la nécessité d'un soutien de l'IPAG par l'Université.

Le 3° point invite le Président du Conseil et le Directeur à une rencontre avec le Président de l'Université. Enfin, le 4° point demande que la motion soit portée à la connaissance de tous les membres du Conseil d'Administration de l'Université.

Au chapitre des questions diverses, on trouve la question de la représentation de l'IPAG au Conseil du DUFAPS. Mr MOREAU demande si un membre du Conseil est intéressé. En l'absence de réponse, il propose au Conseil de continuer à assumer cette représentation. Cette proposition est approuvée par le Conseil.

Mr GEORGES clôture la séance à 12h25.

**RAPPORT RELATIF A LA MISE EN PLACE DE LA LICENCE
D'ADMINISTRATION PUBLIQUE A L'IPAG DE VALENCIENNES
RENTREE 1991**

I - Candidatures

- 1) Nombre de dossiers retirés : 353

- 2) Nombre de candidatures effectives (dossiers complets) : 197

- 3) Répartition des candidats par discipline
 - 81 DUT
 - Gestion : 47
 - TC : 15
 - CJJ : 18
 - Autres : 1

 - 53 "Juristes"
 - DEUG de Droit : 41
 - Licence en Droit : 10
 - Maîtrise en Droit : 2

 - 47 BTS
 - Comptabilité : 19
 - Bureautique : 18
 - Informatique de gestion : 6
 - Autres : 4

 - 11 "Littéraires"
 - DEUG de Lettres : 8
 - Licence de Lettres : 3

 - 3 MSTCF

 - 2 "Autres"

Il faut noter le nombre important de "Juristes" candidats en LAP. Le chiffre est plus élevé que dans les autres IPAG, les étudiants en droit ayant généralement de plus en plus tendance à se détourner des concours administratifs.

II - Inscrits

1) Nombre d'inscrits (après sélection) : 60

2) Répartition des inscrits par discipline

- 23 DUT

- GEA :	9
- TC :	7
- CJJ :	6
- Autres :	1

- 21 "Juristes"

- DEUG de Droit :	11
- Licence en Droit :	8
- Maîtrise en Droit :	2

- 9 BTS

- Comptabilité :	3
- Informatique de gestion :	2
- Bureautique :	2
- Autre :	2

- 4 "Littéraires"

- DEUG de Lettres :	2
- Licence de Lettres :	2

- 3 MSTCF

3) Répartition par niveau d'études

- Bac + 2 :	45
- Licence :	10
- Maîtrise :	5

4) Origine des candidats admis

- 40 diplômés de l'Université de Valenciennes
- 20 diplômés d'autres universités

5) Part de la formation continue

Elle est faible - 3 étudiants seulement ont opté pour le régime spécial permettant de préparer la licence en 2 ans.

Ceci s'explique très aisément ; les agents des administrations ont la possibilité de présenter des concours internes sans condition de diplôme. La Licence d'Administration Publique n'a d'utilité (sauf exception) que pour ceux d'entre eux qui souhaiteraient présenter des concours externes. Ils sont naturellement peu nombreux. La plupart des agents publics s'inscrivent donc à l'IPAG en formation non diplômante (préparation aux concours internes).

III - La place de la LAP dans les formations dispensées par l'IPAG

1) Evolution des effectifs

- 1988-1989 : 24
 - 10 étudiants
 - 14 agents publics

- 1989-1990 : 82
 - 48 étudiants
 - 24 agents publics
 - 10 agents de la Sécurité Sociale

- 1990-1991 : 122
 - 54 étudiants
 - 55 agents publics
 - 13 agents de la Sécurité Sociale

- 1991-1992 : 157
 - 60 inscrits en Licence d'Administration Publique
 - 40 étudiants inscrits en formation non diplômante (préparation des concours externes)
 - 51 agents publics (préparation des concours internes)
 - 6 agents de la Sécurité Sociale

2) Commentaire

Les effectifs de l'IPAG ont été multipliés par 6,5 en 3 ans malgré une conjoncture générale peu favorable (diminution importante du nombre des candidats aux concours tant externes qu'internes). L'ouverture de la Licence d'Administration Publique a encore accru le dynamisme de l'Institut.

Il est intéressant d'observer que la création de la Licence d'Administration Publique n'a pas tari le recrutement des étudiants en formation non diplômante.